

Louis Freschi

LA POMPE PILLET-WILL DE CHIGNIN EST-ELLE LA PLUS ANCIENNE POMPE A INCENDIE ACTUELLEMENT CONSERVEE EN SAVOIE ?

A Chignin, dans le hall d'escaliers de la salle des fêtes du Clos Dénarié, la première pompe à incendie utilisée par la Compagnie de pompiers de la Commune est exposée, à l'étroit mais à l'abri et à la vue du public. A l'avant de son châssis qui a gardé sa peinture d'origine elle porte encore, écrit en lettres capitales, le nom « **PILLET-WILLE** ». Cette inscription a été peinte en 1852, en témoignage de gratitude envers le célèbre banquier parisien, bienfaiteur de Montmélian sa ville natale, mais aussi d'autres communes savoyardes dont celle de Chignin. Les délibérations du Conseil communal de l'époque et autres documents d'archives permettent de dévoiler les circonstances de l'acquisition de cette pompe et quelques moments de son histoire.



Le nom « **PILLET WILLE** » sur le chariot de la pompe. *Photo L. Freschi 2019*

Avant 1852, l'impuissance des habitants de Chignin contre les incendies.

Au milieu du XIXe siècle Chignin et la plupart des communes rurales savoyardes ne sont pas encore dotées de pompe à incendie et de compagnie de pompiers. Ce n'est qu'en 1824 que des lettres-patentes du Roi Charles-Félix leur ont donné la possibilité de se procurer des « **pompes à feu** » et d'en « **assurer en tout temps le service prompt et régulier** » en créant « **un corps régulier des artisans et ouvriers attachés au service des pompes à feu...** » (UDSP 73, 2018).

A Chignin comme ailleurs la population était encore impuissante et les moyens de lutte dérisoires devant un incendie déclaré, qui pouvait prendre une ampleur désastreuse dans les villages car les maisons, très groupées, souvent couvertes de chaume, abritaient aussi dans leurs combles paille, récoltes, foin et divers autres fourrages pour le bétail. Il fallait donc compter surtout sur la prévention, notamment par le remplacement, subventionné à partir de 1840, des couvertures en chaume par des ardoises et par la surveillance étroite de l'état des cheminées et leur ramonage imposé. (L. Freschi 2019)

En 1849, la première utilisation de pompes à incendie à Chignin.

En 1847, après le don de 200 « **paniers à incendie** » offerts à la commune par le Comte Pillet-Will, le projet d'acquérir une pompe à incendie fut envisagé par le Conseil communal qui commença par « **porter chaque année dans le budget une somme affectée à cet effet** ». Et dans ses remerciements adressés au banquier parisien il déclara que cette future pompe porterait le nom du bienfaiteur en témoignage de gratitude.

En 1849, pour la première fois à Chignin des pompes à incendie « **des environs** » furent utilisées au cours d'un incendie survenu vers 17 heures le 16 mars dans la partie basse du village du Chef-lieu. Félix D'Hérail de Brisis, capitaine dans l'Armée française, écrit dans un rapport qu'à la vue des flammes depuis Chapareillan où un détachement de l'Armée des Alpes était cantonné il était intervenu, franchissant la frontière, pour combattre le feu avec 150 hommes, accourus « **au pas de gymnastique** ». Ces troupes, écrit-il, « **arrivèrent à Chignin en même temps que les pompes des environs amenées en hâte par des chevaux de poste** ». Ces « **pompes des environs** », probablement de Montmélian et sans doute au nombre de deux, avaient été actionnées sans interruption jusque vers une heure du matin, alimentées avec les 200 paniers à incendie par les soldats français. Grâce à eux, selon le capitaine, l'incendie avait pu ainsi être circonscrit sans gagner le haut du village. Un tiers seulement des maisons, déjà embrasées à l'arrivée des secours, avaient été incendiées.

Le recours au Comte Pillet-Will et le choix d'un fabricant parisien.

Cet incendie renforça la volonté du Conseil communal d'acquérir rapidement une pompe. Mais en 1850 il ne disposait encore que de 510 livres alors que le coût de cet achat à Chambéry était estimé à environ 1400 livres. Aussi, le 30 novembre 1850, par une délibération spéciale, il s'est « **de nouveau recommandé aux bontés inépuisables de M. le Comte Pillet-Wille** » en n'hésitant pas à user abondamment de termes flatteurs envers le banquier parisien :

« **Le conseil communal, en se plaisant à rendre grâce à M. Pillet-Wille pour le don de paniers à incendie que cette commune tient déjà de cette main bienveillante, plein de confiance dans les bontés de M. Pillet-Wille, certains qu'ils sont tous que cet homme généreux les aidera encore pour compléter l'œuvre de bienfaisance, de secours et d'humanité dont les principes sont déjà dus à M. Pillet-Wille, charge le conseil délégué de recourir à nouveau à lui pour lui exposer le peu de ressources de Chignin et la confiance illimitée qu'ils ont en lui** ».

Les deux conseillers élus par le conseil communal pour former avec le syndic Jean Viboud le conseil délégué, étaient l'architecte Joseph Tournier et le médecin Eugène Nicolas Revel, importante personnalité savoyarde de l'époque. Avec le notaire François Richard Cugnet, secrétaire de la commune, ce conseil délégué s'impliqua très activement en sollicitant le Comte Pillet-Will et en se lançant dans la recherche d'informations sur les pompes fabriquées en Savoie et à Paris. Ils recueillirent aussi les conseils avisés de M. Laurent Jeandet, « **propriétaire à Chignin et officier du Corps de pompiers de Chambéry** ». Avant de

prendre une décision définitive ils demandèrent la réunion d'un conseil communal spécial pour exposer les résultats de leurs investigations et recevoir l'aval de ce dernier.

Au cours de ce conseil communal, tenu 21 février 1852, M. Laurent Jeandet fut invité à « **donner des explications** » et son point de vue, et toutes les démarches effectuées furent évoquées. Dans une lettre du 9 octobre 1851, en réponse à la demande effectuée, le Comte Pillet-Will avait « **bien voulu aussitôt faire envoi au syndic de Chignin d'un bon sur Paris de la somme de 700 livres applicable à l'achat d'une pompe à incendie** ». Cette somme correspondait au prix des pompes proposées à Paris.

Ce bon d'achat « **sur Paris** » impliquait que la commune devait se procurer une pompe chez un fabricant de cette ville. Mais le conseil délégué devait justifier son choix avec des arguments techniques et économiques devant l'intendant général qui, en dernier ressort, pouvait approuver ou refuser la délibération du conseil communal relative à cet achat à l'étranger. Aussi a-t' il pris soin de souligner qu'après avoir « **puisé tous les renseignements et documents possibles, soit à Paris, soit dans notre ville** » il fallait reconnaître que le choix d'un modèle parisien était le plus intéressant.

En effet M. Vaugely, de Chambéry, pouvait fournir pour le prix de 1400 livres et dans un délai de trois mois, une pompe à incendie comparable « **à celles qu'il avait déjà faites pour les communes de Saint-Alban, La Rochette et Arvillard** ». Cette pompe munie de tuyaux en toile avait un débit de 160 litres par minute et pouvait projeter l'eau à 26 mètres de hauteur.

Mais une pompe du prospectus du fabricant parisien Rohée Andoche était proposée, avec des tuyaux de cuir mais sans chariot, au prix de 758 livres. Elle assurait un débit de 300 litres par minute à 29 mètres de hauteur. Avec les frais de transport et de douane (100 livres), le prix de l'emballage (50 livres) et celui du chariot (150 livres) le coût total serait de 1058 livres, soit bien moins élevé que celui du modèle moins performant proposé à Chambéry.



La pompe PILLET-WILL et deux des 200 paniers à incendie utilisés pour remplir la cuve. Noter le tonnelet fixé à demeure pour étancher la soif des pompiers. Ph. L. Freschi.

2008

Le conseil communal chargea donc « **de nouveau le conseil délégué de faire l'acquisition de la pompe n° 2 du prospectus de M. Rohée Andoche, fabricant de pompes à Paris. Cette pompe sera prise telle qu'elle est confectionnée à Paris** ».

Après plusieurs lettres échangées et une dernière proposition faite le 15 avril 1852 par le fabricant parisien, le conseil délégué adopta, « **pour le prix de 750 livres, la pompe nouveau modèle sans soudure, avec ses accessoires et la caisse d'emballage** ». Cette pompe arriva à Chambéry au début du mois de juillet « **avec un certificat de visite faite par le Capitaine ingénieur du Corps des Pompiers de Paris** ».

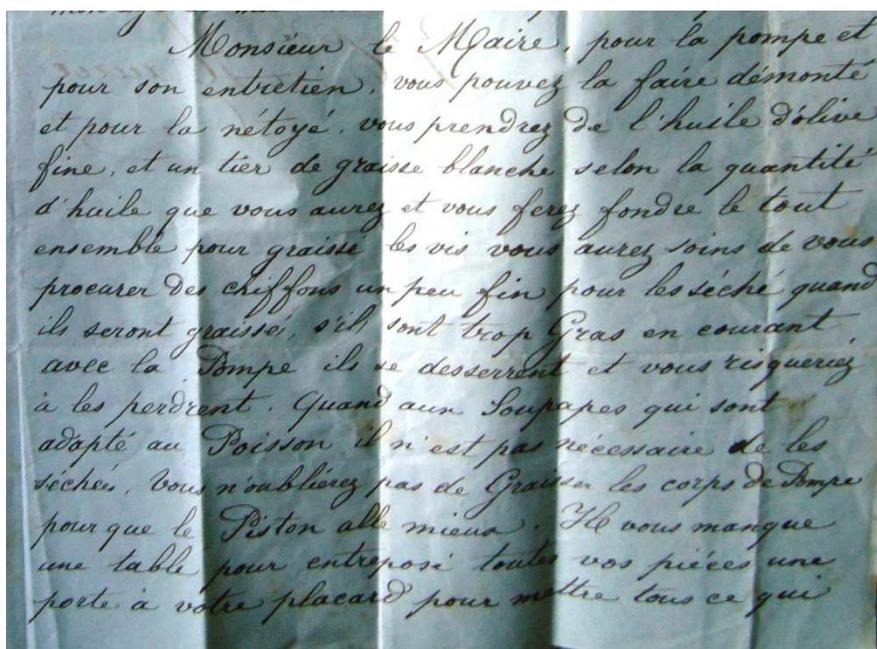
Avant d'être acheminée à Chignin « **elle a été essayée et scrupuleusement examinée le 11 juillet 1852 par le chanoine Chamousset, professeur de physique et mécanique appliquée aux arts, et M. Laurent Jeandet, officier du Corps de Pompiers de Chambéry, en présence de plusieurs conseillers de la commune de Chignin** ». Les performances de la pompe furent constatées et il fut vérifié que celle-ci portait « **réellement sur toutes ses pièces principales le poinçon du capitaine-ingénieur des Pompiers de Paris** ».

Le chariot à quatre roues destiné à recevoir la pompe devait initialement être construit en Savoie. Il fut finalement acheté quelques semaines plus tard chez le fabricant parisien qui avait proposé un prix plus compétitif.

L'utilisation, l'entretien et la conservation de la pompe.

Une compagnie de pompiers, forte de 50 hommes, fut créée dès le mois de février 1852 sous le commandement du capitaine Jean-Claude Maurice, ancien militaire résidant à Torméry. Restructurée à plusieurs reprises, et jusqu'à sa dissolution en 1930, elle a combattu activement les incendies à Chignin et dans les communes voisines.

Pendant près de 80 ans la pompe a aussi été actionnée et entretenue lors de manœuvres d'entraînement obligatoires organisées le premier dimanche de chaque mois. Et Jean-Claude Maurice, le premier capitaine de la compagnie, expose au maire dans sa lettre de démission de mars 1861 ses recommandations pour le bon entretien de la pompe, avec même la recette pour la fabrication de la graisse !...



Consignes pour l'entretien de la pompe par le capitaine J.C. Maurice en 1861.
Archive communales Chignin

Pendant 138 ans la pompe a été abritée dans la première école de filles au Chef-Lieu. En effet en juillet 1853 le conseil communal a décidé qu' « il sera fait immédiatement une addition à l'école de filles actuelle pour y établir deux classes. La classe actuelle sera convertie en remise pour la pompe à incendie, avec entrée indépendante ».



Le bâtiment de la « Salle des pompes » au Chef-Lieu.

Ancienne école de filles. La façade a été reconstruite en 1917. Photo L. Freschi 2008

Dans cette salle, fut aussi abrité le chariot pour les paniers à incendie confectionné en 1854 par le charron Pierre Bollon et, à partir de 1901, une seconde pompe « munie d' système d'aspiration » acquise à Chambéry chez le fondeur Sulpice. En 1990 le bâtiment, couramment appelé « Salle des pompes », fut vendu. Les pompes et le chariot furent entreposés quelques années dans le four du Chef-Lieu, puis dans l'ancien garage de l'électrobus et enfin dans les locaux techniques communaux au Clos Dénarié. En 2008 la pompe Pillet-Will, toilettée mais non repeinte a été installée dans l'entrée de la salle des fêtes.



La seconde pompe, acquise en 1901 et le chariot pour paniers à incendie construit en 1854. Ph. L. Freschi 2008.

Sources et références bibliographiques

Archives communales de Chignin : Délibérations du conseil. 1845-1850 ; 1851-1855 ; 1860-1865 ; 1898 ; 1901 ; 1917.

UDSP 73, 2018 (Union départementale des Sapeurs-pompiers de la Savoie). « gardes-pompes73.fr ». Historiques.

L. Freschi 2019 : Les grands incendies et la création de la Compagnie des Sapeurs- Pompiers de Chignin. Chignin Bulletin communal N° 39.